

# Fiche technique de sécurité selon 91/155/CEE

Page : 1/5

Date d'impression : 04.04.2007 revue le : 21.03.2007

# 1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit Eurolan DS 1

Numéro de la fiche technique de sécurité: 49PD10352/3

Emploi de la substance / de la préparation Chimie de la construction

Producteur/fournisseur:

maxit France s.a.s 4 rue de Mulhouse Boîte Postale 27 F-68180 Horbourg-Wihr Téléphone ++33(0)3 89 20 10 80 Télécopie ++33(0)3 89 20 10 92

Renseignements en cas d'urgence :

maxit France s.a.s

Téléphone ++33(0)3 89 20 10 80

# 2 Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique

**Description**: Dispersion de résine synthétique

Composants dangereux : néant

# 3 Identification des dangers

Principaux dangers: Néant.

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Système de classification :

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

# **4 Premiers secours**

Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

après contact avec les yeux :

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante

en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

après ingestion:

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas provoquer de vomissement. Aller chercher un médecin et lui présenter cette fiche de données.

(suite page 2)



Fiche technique de sécurité

Page: 2/5

# selon 91/155/CEE

Date d'impression: 04.04.2007 revue le : 21.03.2007

Nom du produit Eurolan DS 1

(suite de la page 1)

# 5 Mesures de lutte contre l'incendie

#### Movens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les fovers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à

Equipement spécial de sécurité : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

# 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

# Les précautions individuelles:

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés

Porter un vêtement personnel de protection

#### Mesures pour la protection de l'environnement :

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

# Méthodes de nettoyage/récupération :

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

# Indications supplémentaires:

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

# 7 Manipulation et stockage

#### Manipulation:

#### Précautions à prendre pour la manipulation:

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

#### Stockage:

# Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine.

Indications concernant le stockage commun : Ne pas stocker avec les aliments.

#### Autres indications sur les conditions de stockage :

Stocker à sec

Protéger contre le gel.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Température de stockage recommandée : 5-30°C.

# 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

# Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

# Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

# No CAS Désignation de la substance % Type

Valeur Unité

# 14808-60-7 sable de quartz (SiO2)

VME () 0,1a mg/m<sup>3</sup>

a: pour la fraction alvéolaire

# Remarques supplémentaires:

La TRGS 900 (Liste Mak) en vigueure a servi de base lors de l'élaboration ou du remaniement de cette fiche technique de sécurité.

(suite page 3)



# Fiche technique de sécurité selon 91/155/CEE

Page : 3/5

Date d'impression : 04.04.2007 revue le : 21.03.2007

# Nom du produit Eurolan DS 1

(suite de la page 2)

# Equipement de protection individuel :

# Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la

nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

#### Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne

ventilation.

#### Protection des mains :

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

# Matériau des gants

Gants en caoutchouc

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

# Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

**Protection des yeux :** Lunettes de protection hermétiques. **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

# 9 Propriétés physiques et chimiques

Indications générales.	
Forme : Couleur : Odeur :	Visqueuse bleu clair caractéristique
Changement d'état Point de fusion : Point d'ébullition :	non déterminé 100°C (DIN)
Point d'inflammation:	non applicable
Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
Pression de vapeur à 20°C:	23,0 hPa (DIN 51640)
Densité à 20°C:	1,2 g/cm³ (DIN 51757)
Masse volumique:	Non applicable.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	entièrement miscible
valeur du pH à 20°C:	2-4 (DIN 19261)
Viscosité : dynamique :	Non déterminé.

(suite page 4)



# Fiche technique de sécurité

Page : 4/5

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007 revue le : 21.03.2007

Nom du produit Eurolan DS 1

(suite de la page 3)

cinématique : Non déterminé.

Test de séparation des solvants : Non applicable.

Teneur en solvants:

Solvants organiques: 0,0 %

**Indications complémentaires** Aucune.

# 10 Stabilité et réactivité

# Décomposition thermique / Conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue

Produits de décomposition dangereux : Pas de produits de décomposition dangereux connus

# 11 Informations toxicologiques

Toxicité aiguë:

Effet primaire d'iritation :

**de la peau :** Pas d'effet d'irritation. **des yeux :** Pas d'effet d'irritation.

**Sensibilisation**: Aucun effet de sensibilisation connu. **Indications toxicologiques complémentaires**:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le

produit n'est soumis à aucune obligation de marquage.

# 12 Informations écologiques

# Indications sur l'élimination (persistance et dégradabilité) :

Autres indications : Le produit est difficilement biodégradable.

# Effets écotoxiques :

#### Remarque:

Le produit contient des substances qui provoquent une modification locale du pH et qui ont, par conséquent, un effet nuisible sur les poissons et les bactéries.

Le produit renferme des substances qui provoquent de fortes turbidités dans les eaux.

#### Indications générales :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou

les canalisations.

# 13 Considérations relatives à l'élimination

#### Produit:

#### **Recommandation:**

Doit être acheminé vers une décharge autorisée pour déchets toxiques après traitement préalable, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.

#### Code déchet :

La classification dans un code des déchets selon le catalogue européen des déchets est à faire après accord préalable avec la société responsable pour l'elimination des déchets.

(suite page 5)



# Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007 revue le : 21.03.2007

Nom du produit Eurolan DS 1

(suite de la page 4)

Page: 5/5

#### Emballages non nettoyés :

#### **Recommandation:**

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

# 14 Informations relatives au transport

Transport par terre ADR/RID et GGVS/GGVE (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :

Classe ADR/RID-GGVS/E (ordonnance sur le

transport de produits dangereux - route et

train):

Transport maritime IMDG/GGVSee ((ordonnance sur le transport de produits dangereux mer) :

Classe IMDG/GGVmer : -

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :

Classe ICAO/IATA:

# Indications complémentaires de transport :

Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.

# 15 Informations réglementaires

# Marquage selon les directives CEE :

La substance n'est pas soumise à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de la "Directive générale CEE de classification des préparations".

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques

Le produit n'est pas tenu d'être identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux

# **16 Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Service établissant la fiche technique de sécurité: Département sécurité du produit

Contact: Monsieur Gilles Weber, Téléphone: ++33(0)3 89 20 10 93

\* Données modifiées par rapport à la version précédente

F-